En direct du CE, juillet 2015

Le SNU Bourgogne vous informe mensuellement des principaux dossiers vus en CE et des décisions prises, avec leurs impacts sur votre quotidien.

Le nouveau contrôle de la recherche d'emploi (CRE) :

Pôle emploi crée dès octobre une nouvelle équipe dédiée au contrôle de la recherche d'emploi, sous prétexte de déconnecter celui-ci de l'activité des conseillers, pour soi-disant faciliter son travail. Cela concernera 4 conseillers en Bourgogne (+ un chef…) : ces 5 postes auraient été plus utiles pour accompagner les DE !

Outre le fait que les arguments évoqués nient totalement le travail actuel des conseillers, cette décision tend à mettre les conseillers en porte à faux :

- dire que cela permettra de « Faire prendre conscience au demandeur d'emploi de l'insuffisance de ses démarches de recherche », c'est oublier que nos conseillers le font au quotidien et qu'ils continueront à le faire : on ne peut pas accompagner un DE sans être vigilant sur ses efforts de reclassement
- cela induit même que l'activité du conseiller pourrait être jugée par l'équipe de contrôle

La DG nous indique que cela devrait permettre :

- une redynamisation du DE : le contrôle pour redynamiser, il fallait oser !
- de montrer aux employeurs que nous savons sanctionner. Il faut faire plaisir au MEDEF ? Mais rien n'est fait pour contrôler les entreprises qui fraudent.
- de « Garantir à tous les demandeurs d'emploi inscrits l'effectivité de l'application des droits et devoirs » : ceci alors qu'une petite minorité de DE sera contrôlée. Où est l'équité ?

L'équipe de contrôle sera regroupée et protégée dans les locaux de la DR. Par contre, mis à part une vague intention « de prévenir les situations de tensions » (mais comment les ELD vont-elles les deviner ???), quel impact sur l'accueil des agences et sur leur conseiller référent, auprès desquels les DE mécontents vont évidemment se tourner ?
Ceci alors que la tension est déjà forte en ce moment et que les agressions violentes se multiplient.
http://www.snubourgogne.org/agression-a-pole-emploi/

Classification :

Sous réserve des procédures en cours, la procédure de reclassification commencera à se mettre en place début 2016.
Dans ce cadre, la campagne de promotions a été avancée pour que celles-ci soient effectives avant la reclassification. Le SNU est intervenu pour que, contrairement à l'an dernier, l'établissement ne détourne pas une partie du budget promotion afin de commencer à donner un avancement aux agents trop loin de la cible.

Le SNU rappelle que la reclassification va s'effectuer uniquement sur nos activités actuelles et que la seule façon de faire reconnaitre nos compétences antérieures et notre expérience (Pôle emploi, AFPA, ANPE, ASSEDIC ou autre) est de bien les faire figurer, détaillées, dans le nouvel entretien professionnel (EP).

Externalisation des Attestations employeurs (AE) :.

Si le SNU est favorable à un allégement de la charge administrative des conseillers et à la simplification des traitements, il s'oppose :

- à la multiplication de la sous-traitance, et souvent à la précarisation des emplois qu'elle induit, en termes de type de contrat, de rémunération et de carrière
- à la casse des métiers de l'indemnisation

Nous demandons que ce type d'activité soit traité par des agents PE.

Nouveau parcours du DE (NPDE), suite : *voir En direct de CE de juin 2015*

La direction nous a apporté diverses précisions :

- les DE ayant des difficultés avec Internet pourront bénéficier de RDV, principalement lors des demi-journées de fermeture pour être aidés sur un PILA. Rappelons que la généralisation du test vient d'être décidée par la DG, imposant des demi-journées de fermeture des agences. Cependant, vu le nombre de situations où des DE seront reçus sur ces plages de fermeture, sur RDV, ne cesse de se multiplier (suivi, PILA, ateliers, ceux venant de loin…), on se demande l'intérêt de créer des agences ouvertes-fermées (©SNU). Le « portier » en contrat aidé va avoir du travail pour laisser passer uniquement ceux qui ont le droit…
- les conseillers GDD auront en portefeuille les demandeurs déposant une demande d'allocation. Ce portefeuille « éphémère (©SNU) » disparaitra à la liquidation de la DAL.

Mais comme les DE auront le mail.net du conseiller GDD, il nous parait évident qu'ils continueront à le solliciter ultérieurement, sur des sujets indemnisation…ou pas.

Ce risque n'avait pas été prévu par la direction…

Indicateurs :

Alors que l'établissement multiplie les initiatives et changements (test accueil…) en prétextant vouloir donner plus de temps pour l'accompagnement, celui-ci diminue depuis plusieurs mois. Cela donne de l'eau au moulin du SNU qui demande depuis longtemps à la direction de limiter les nouveautés et changements et de laisser du temps pour consolider les fondamentaux.

Voyages :

Nous terminons par une bonne nouvelle : le CE a voté un budget supplémentaire pour permettre à tous les agents inscrits de partir sur les prochaines destinations (Rome, Prague et Lisbonne)

Vos contacts :

Elus CE : francoise.voisenet@pole-emploi.fr, soumaya.mansar@pole-emploi.fr, sylvie.selaries@pole-emploi.fr, veronique.delice@pole-emploi.fr, fabienne.amico@pole-emploi.fr, emmanuel.berthaud@pole-emploi.fr

Représentant Syndical : michel.ramillon@pole-emploi.fr